

RCS : CRETEIL
Code greffe : 9401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CRETEIL atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1993 B 00194
Numéro SIREN : 389 793 050
Nom ou dénomination : A.D.D. SOUBRE PLAINE

Ce dépôt a été enregistré le 19/03/2019 sous le numéro de dépôt 2871

93R 194

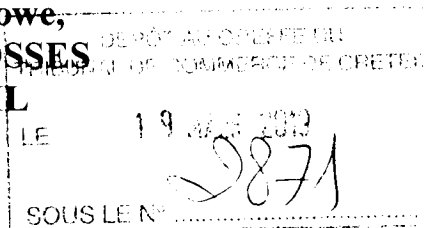
ADD SOUBRE PLAINE

Société par actions simplifiée au capital de 15 000 euros

Siège social : 68 Rue Elias Howe,

94100 SAINT MAUR DES FOSSES

389.793.050 RCS CRETEIL



COMPTES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2018

CERTIFIES CONFORMES

LE PRESIDENT

ALAIN PLAINE

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Alain Plaine", written over a horizontal line.

BILAN ACTIF

SAS ADD SOUBRE PLAINE

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

ACTIF	Valeurs au 31/12/18			Valeurs au 31/12/17
	Val. Brutes	Amort. & dépréc.	Val. Nettes	
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations tech., matériel et outillages industriels	2 455	2 455		
Autres immobilisations corporelles	88 821	61 494	27 327	7 879
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	3 248		3 248	3 248
TOTAL (I)	94 524	63 950	30 574	11 127
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Créances Clients et Comptes rattachés (3)	54 973	943	54 030	52 105
Autres créances (3)	13 394		13 394	15 347
Capital souscrit - appelé non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres	21 500		21 500	
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	118 952		118 952	185 183
Charges constatées d'avance (3)				2 340
TOTAL (II)	208 819	943	207 876	254 975
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Écarts de conversion actif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL(I + II + III + IV + V)	303 344	64 893	238 451	266 102
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				3 248

BILAN PASSIF

SAS ADD SOUBRE PLAINE

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

PASSIF	Valeurs au 31/12/18	Valeurs au 31/12/17
CAPITAUX PROPRES		
Capital (dont versé : 15 000)	15 000	15 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Écarts de réévaluation		
Écart d'équivalence		
Réserves		
Réserve légale	3 340	3 340
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	43 017	43 017
Report à nouveau	12 314	23 182
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	69 116	89 132
SITUATION NETTE	142 786	173 670
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	142 786	173 670
AUTRES FONDS PROPRES		
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL (I) Bis		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL (II)		
DETTES (I)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	17 535	63
Emprunts et dettes financières diverses (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	780	960
Dettes fiscales et sociales	67 953	84 726
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés		
Autres dettes	9 397	6 683
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL (III)	95 665	92 431
Écarts de conversion passif (IV)		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	238 451	266 102
(1) Dont à plus d'un an	12 217	
(1) Dont à moins d'un an	83 448	92 431
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
(3) Dont emprunts participatifs		

COMPTE DE RÉSULTAT

SAS ADD SOUBRE PLAINE

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

	Du 01/01/18 Au 31/12/18	% CA	Du 01/01/17 Au 31/12/17	% CA	Variation	
					en valeur	en %
Produits d'exploitation (1)						
Production vendue (biens et services)	711 315	100	692 162	100	19 153	3
Montant net du chiffre d'affaires	711 315	100	692 162	100	19 153	3
Reprises sur provisions (amorts), transferts charges	52		717		-664	-93
Autres produits	13		1		12	
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	711 380	100	692 880	100	18 500	3
Charges d'exploitation (2)						
Achats de matières premières et autres approvis.	20 405	3	16 267	2	4 138	25
Autres achats et charges externes	108 045	15	106 466	15	1 578	1
Impôts, taxes et versements assimilés	10 216	1	9 424	1	791	8
Salaires et traitements	303 019	43	283 857	41	19 162	7
Charges sociales	176 156	25	152 499	22	23 657	16
Dot. aux amortissements et dépréc.						
Sur immobilisations : dot. aux amortissements	4 160	1	4 334	1	-173	-4
Sur actif circulant : dot. aux dépréciations			288		-288	-100
Autres charges	30		1 041		-1 011	-97
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	622 030	87	574 176	83	47 854	8
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	89 350	13	118 704	17	-29 354	-25
Quotes-parts de résultat sur op. faites en commun						
Produits financiers						
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)						
Charges financières						
Intérêts et charges assimilées (4)	159				159	
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)	159				159	
RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)	-159				-159	
RÉSULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	89 191	13	118 704	17	-29 513	-25
Produits exceptionnels						
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)						
Charges exceptionnelles						
Sur opérations de gestion	656		69		587	851
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)	656		69		587	851
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	-656		-69		-587	-851
Impôt sur les bénéfices (X)	19 419	3	29 503	4	-10 084	-34

COMPTE DE RÉSULTAT

SAS ADD SOUBRE PLAINE

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

[illegible]

ADD SOUBRE PLAINE
Société par actions simplifiée
au capital de 15 000 euros
Siège social : 68 RUE ELIAS HOWE
94100 SAINT MAUR DES FOSSES
389.793.050 RCS CRETEIL

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 15 MARS 2019

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2018

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2018 s'élevant à 69 116,00 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 69 116,00 euros

Auquel s'ajoute :

Le report à nouveau antérieur 12 314,00 euros

Pour former un bénéfice

distribuable de 81 430,00 euros

A titre de dividendes 50 000,00 euros

Soit 100,00 euros par action

Le solde 31 430,00 euros

En totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 31 430,00 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter du 15 mars 2019.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,
- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),
-

- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,
- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que :

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158,3-2° du Code général des impôts s'élève à 31 400,00 euros,
- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018 non éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 18 600,00 euros.

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2015 :

100 000,00 euros, soit 200,00 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 100 000,00 euros
dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 0,00 euros

Exercice clos le 31 décembre 2016 :

100 000,00 euros, soit 200,00 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 62 800,00 euros
dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 37 200,00 euros

Exercice clos le 31 décembre 2017 :

100 000,00 euros, soit 200,00 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 62 800,00 euros
dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 37 200,00 euros

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 15 mars 2019

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président
Alain PLAINE

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'A' followed by a long horizontal stroke and a diagonal line.